

# Mon Livret d'Accueil



# Sommaire

- 1 • PRÉSENTATION
- 2 • LE LIEU D'ACCUEIL
- 3 • MES VALEURS ÉDUCATIVES
- 4 • MES PRATIQUES ÉDUCATIVES
- 5 • PERIODE D'ADAPTATION
- 6 • AUTOUR DES ACTIVITÉS CHEZ NOUNOU
- 7 • AUTOUR DES REPAS CHEZ NOUNOU
- 8 • AUTOUR DU SOMMEIL CHEZ NOUNOU
- 9 • AUTOUR DES SOINS ET CHANGES CHEZ NOUNOU
- 10 • AUTOUR DES EQUIPEMENTS
- 11 • AUTOUR DES INDEMNITES D'ENTRETIEN
- 12 • ANNEXE (AUTORISATIONS, ASSURANCES, INDEMNITÉS... )

## 1 • PRÉSENTATION



Moi c'est Hélène, heureuse maman de 4 enfants, Maxence 17 ans, Iléana 15 ans, Timothée 12 ans et ma petite dernière Tinali qui vient d'avoir 20 mois. Nous vivons dans une maison individuelle avec jardin clos, mon conjoint, les enfants et moi.

Nous avons également un chat du nom de Tougris, qui aime beaucoup les câlins et adore se prélasser au soleil.

J'ai obtenu mon agrément le 1<sup>er</sup> Octobre 2022 pour 2 enfants par le conseil départemental de l'Eure suite à une reconversion professionnelle.

J'ai suivi ma première partie de formation où j'ai pu voir :

- La sécurité psycho-affective et physique.
- Les soins d'hygiène.
- L'accompagnement de l'enfant dans son développement.
- Les missions et responsabilités en matière de sécurité, de santé et d'épanouissement.

Puis une autre avec mon compte CPF sur l'activité interactif de l'enfant de 0 à 6 ans où l'on a pu :

- Définir la théorie de l'attachement.
- Expliquer pourquoi les interactions sont importantes les premières années de vie de l'enfant et en démontrer les avantages.
- Identifier et comprendre les besoins et le développement de l'enfant (0-3 ans) pour appliquer les pratiques.

J'ai également suivi une formation PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) qui me permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution des gestes de premiers secours.

Mais pour moi cela ne suffit pas même si j'ai acquis énormément d'expériences grâce à mes 4 enfants et à ces formations, je trouve qu'il y a toujours à apprendre et à comprendre dans ce domaine, c'est pourquoi j'ai le projet de passer mon CAP AEPE par la suite.

D'ici 3 ans, une deuxième partie de formation de 40 heures obligatoires sera à effectuer.

Mon salaire sera maintenu durant ces 2 semaines mais la prise en charge de votre enfant sera en principe organisée et financée par le conseil général. Vous n'aurez rien à payer pour la garde de votre enfant pendant ces 2 semaines de formation : elle sera assurée par une autre assistante maternelle qui sera rémunérée directement par le conseil Général.

## 2 • LE LIEU D'ACCUEIL

L'éveil et l'épanouissement de l'enfant se feront dans toute la maison, que ce soit :

**Dans l'entrée** qui sera l'espace d'accueil où un banc sera à disposition avec panier et porte manteau pour y déposer ses affaires.

**Dans le salon** pour jouer, s'amuser, chanter, danser, faire de la motricité, des activités manuelles... mais également un coin détente pour se reposer et bouquiner.

**Dans la salle à manger** pour prendre les repas sur les genoux pour les plus petits puis sur une petite table avec des chaises adaptées à l'âge de l'enfant pour les plus grands.

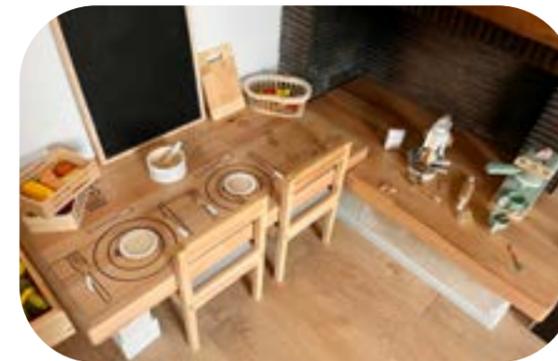
**Dans la cuisine** pour préparer de bons gâteaux pour le goûter à l'aide de tour d'observation et chaise haute pour que personne ne soit oublié mais aussi pour l'hygiène avec un petit lave-mains adapté pour favoriser l'autonomie de l'enfant.

**Dans les toilettes** avec le pot et le réducteur de toilette pour l'acquisition de la continence quand l'enfant sera prêt physiquement et psychologiquement.

**Dans la chambre** pour faire des beaux gros dodos dans un environnement calme et serein pour une bonne récupération que ce soit sur le plan physique et mental.

**Dans le jardin** où il y a un bel espace clos et sécurisé pour que votre enfant puisse s'amuser sereinement avec tous les équipements extérieurs adaptés à son âge.

**Il n'y a que la salle de bain qui ne sera pas utilisée car le change se fera sur la table en toute sécurité avec un plan à langer et le matériel adapté.**



### 3 • MES VALEURS ÉDUCATIVES

Un enfant est un futur adulte et lui offrir le respect et la bienveillance qui lui sont dû l'aidera à prendre confiance en lui et à respecter les autres tout en s'épanouissant.

Le plus important pour moi c'est que votre enfant se sente bien à la maison, épanoui et heureux d'être là.

**Son bien-être est ma priorité !**

Cela passe par trois mots :

**Respect, confiance, écoute !**

- Le respect de l'enfant, de ses choix, de son rythme.
- Également par la confiance, l'estime de soi, la valorisation.
- Puis être à l'écoute de l'enfant, par l'observation, leur comportement et leurs mots.

Je les guiderai pour vivre tous ensemble dans un respect mutuel qui passera par :

**Le partage, la tolérance et l'empathie !**

- Le partage de mon temps, de mon amour et des jouets.
- Tout le monde est différent et chacun va à son rythme.
- Faire preuve de solidarité.

Je travaillerai en coéducation avec vous pour le bien-être et l'intérêt de l'enfant mais n'irai pas à l'encontre de mes pratiques éducatives. Je ne ferai rien qui puisse nuire à sa santé et à son épanouissement.

**Je ne pratique aucunes violences douces, aucunes punitions, je suis plutôt dans la communication pour développer une relation positive avec l'enfant.**



## 4 • MES PRATIQUES ÉDUCATIVES

La motricité libre à un grand intérêt pour l'enfant, ça lui permet de découvrir seul ses possibilités motrices, de se mouvoir dans l'espace et de développer son autonomie et sa confiance en soi.

L'enfant évolue au sol sur des tapis pour plus de confort avec des espaces dédiés. Les jouets tournent régulièrement pour avoir l'impression de renouveau.

Les jouets sont à hauteur de l'enfant pour qu'il puisse être autonome dans son choix, je suis là pour l'accompagner sans décider à sa place.

### Mon équipement

- Tapis d'éveil, jouets sensoriels, jouets en bois, table d'activité, livres... pour les plus petits
- Un triangle de Pickler, planche d'équilibre puis un parcours de motricité avec piscine à balles sont à disposition pour qu'ils puissent s'amuser, grimper, sauter...
- Cuisine, marchande, établi, pouponnière, garage, train...pour faire comme les grands.
- Coin détente et lecture pour raconter de belles histoires sous un tipi sur un petit coussin confortable.
- Puzzles, encastrement, construction, mémos, livres...
- Activités manuelles, dessin, peinture, collage, gommettes, stickers...



Je favorise les jouets en bois ce qui déclenchent l'imagination, favorisent le développement sensoriel et encouragent l'interaction.

En pratiquant la motricité libre, je ne possède donc ni de parc ni de trotteur. Un transat est à disposition pour une éventuelle mise en sécurité.

### Aide-moi à faire seul !

L'apprentissage de l'autonomie permet à l'enfant d'acquiescer une confiance en lui en faisant le maximum de choses par lui-même et pour lui. J'essaie que la maison soit en adéquation avec ces pratiques en étant totalement sécurisé dans un cadre sécurisant.

Je suis là pour le guider pour le rendre le plus indépendant que possible.

L'enfant accueilli à la maison aura une couleur dédiée qu'il aura choisi parmi celles proposées. Toutes ses affaires seront de la même couleur pour qu'il puisse reconnaître son matériel et apprendre à être autonome pour certaines petites choses.

- Porte manteau à sa taille.
- Meuble de cuisine adapté pour prendre sa vaisselle pour mettre la table.
- Lave-mains à sa hauteur pour l'hygiène.
- Table et chaises également adaptées pour les repas.

Je pratique le portage en écharpe qui a un effet calmant pour les bébés et qui leur procure un sentiment de sécurité. Il peut réduire les pleurs et l'agitation ce qui est un bon outil au quotidien pour répondre aux besoins de l'enfant tout en m'occupant des autres enfants accueillis.

Je ne suis bien évidemment pas là pour prendre votre place de parents, il s'agit d'une technique bénéfique qui n'entache en rien le lien émotionnel que vous tissez avec votre enfant.

Je possède également 2 portes bébés physiologiques selon les besoins.



## 5 • PERIODE DE FAMILIARISATION

La période de familiarisation est une étape essentielle que ce soit pour l'enfant, pour vous mais également pour moi. Elle permet de faire connaissance et de créer une relation de confiance.

**Pour l'enfant** cette étape lui permettra de s'habituer peu à peu à son nouvel environnement quotidien avec des nouveaux bruits, des nouvelles odeurs, des nouvelles personnes mais aussi de découvrir d'autres façons d'être porté, caliné, couché...

Chaque enfant est différent et le temps de familiarisation sera adapté selon les besoins et notre ressenti.

**Pour les parents** ce n'est pas simple de faire confiance à une inconnue, on souhaite toujours ce qu'il y a de meilleur pour notre enfant, que ce soit au niveau de la sécurité, de l'affectif et du développement. Confier son enfant peut être mal vécu c'est pour ça que nous allons apprendre à nous connaître et échanger sur les habitudes de vie de l'enfant et exposer les attentes.

**Pour moi** cette période va me permettre de faire connaissance avec l'enfant, d'observer la manière dont il se comporte pour m'adapter et mieux répondre à ses besoins au quotidien tout en étant dans la continuité de ce que vous faites à la maison.



### L'adaptation se fera sur 5 jours

JOUR

1

**1 h chez nounou** : votre enfant vient avec papa ou maman à la maison pendant 1 heure. Nous allons profiter de ce temps pour revoir en détail les habitudes de sommeil, de repas, de portage...

JOUR

2

**2 h chez nounou** : Nous allons nous poser un peu et discuter le temps que votre enfant se réapproprie les lieux puis je vais vous demander de partir 30 min en lui expliquant bien la situation.

Nous allons pouvoir passer un peu de temps ensemble pour jouer et également faire un premier change. Dès votre retour, nous échangerons sur ce petit moment passé tous les deux.

JOUR

3

**½ journée chez nounou** : Elle va permettre à votre enfant de rencontrer ses nouveaux copains, de prendre un repas avec nous, de faire une petite sieste dans sa nouvelle chambre et peut-être une petite ballade en poussette.

JOUR

4

**9h-15h chez nounou** : première petite journée pour votre enfant, nous aurons le temps d'avoir un vrai temps de jeu, une petite promenade, une petite activité suivant l'âge... Nous aurons le temps d'échanger sur cette journée riche en émotion pour tout le monde.

JOUR

5

**Journée complète chez nounou** : A nous l'aventure !!

À la fin de cette période d'adaptation, je vous fournirai son petit cahier de liaison où j'aurai retranscrit tout le déroulement de la journée. Nous serons prêt à enchaîner sereinement sur les prochains jours.

## 6 • AUTOUR DES ACTIVITÉS CHEZ NOUNOU

L'épanouissement de l'enfant est lié aux activités que l'on va lui proposer suivant son âge et son envie. Elles contribuent au bon développement et offrent des possibilités d'expressions par le langage, le jeu, le dessin, la musique...

Elles seront proposées en alternance avec du jeux libres pour favoriser leur imagination, autonomie et indépendance.



Les activités se font le matin entre le petit déjeuner et le repas du midi quand tout le monde est en forme.

- Une sortie par semaine au RPE sera proposé pour rencontrer d'autres enfants et partager des moments ludiques et conviviaux pour se préparer à la vie en collectivité au travers d'une socialisation douce et progressive.
- Une fois par semaine nous irons au parc, bibliothèque, ferme, voie verte ou même sur le marché pour leur permettre de découvrir les fruits et légumes de saison.
- Une activité manuelle sera proposée selon l'envie et les capacités de l'enfant (peinture, gommettes, collage, dessins...) pour développer la motricité fine par la manipulation afin de mieux maîtriser ses mouvements.
- Une activité pâtisserie sera proposé une fois par semaine pour préparer un bon goûter fait maison avec leurs petites mains afin de convoquer différents sens comme le goût, le toucher, l'odorat mais également la vue.

Annexe N°12-3 : Le droit à l'image.



Nous sortirons quotidiennement dans le jardin pour permettre aux enfants de courir, de dépenser leur énergie et canaliser leurs émotions. Un équipement sera demandé pour l'extérieur car les enfants ont besoins de découvrir la nature sans se préoccuper de leur propreté. Ils seront bien évidemment changé dès leur retour à la maison.

Nos ballades se feront principalement en poussette mais également en voiture selon le trajet comme la ferme et la bibliothèque... **Annexe N° 12-04 : Autorisation de sorties**  
Lors des déplacements en poussettes, les règles de sécurité seront abordées de façon ludique avec des mots simples pour qu'ils apprennent à adopter un comportement adéquat.

Ma voiture dispose de sièges autos adapté à l'âge de l'enfant et aux normes ECE R44/04 et ECE R129, i-size basée sur le système isofix pour plus de sécurité.

Il seront placés au minimum jusqu'à 15 mois dos à la route selon les recommandations. Elle est également assurée auprès de ma compagnie d'assurance automobile pour son utilisation dans le cadre de ma profession. **Annexe N° 12-05 Autorisation de transport**



## 7 • AUTOUR DES REPAS CHEZ NOUNOU

A partir de 12 mois

Le repas est un moment de plaisir et de partage, il se fera donc dans la mesure du possible tous ensemble pour plus de convivialité.

Si toutefois un enfant est encore à la sieste, ce n'est pas grave, je ne perturberais pas son rythme, il mangera par la suite, surtout pour les bébés.

Pour les tous petits, l'alimentation lactée est exclusive.

Pour les bébés allaités, pas de panique, je suis ouverte sur la continuité de l'allaitement. Ne stressiez pas ! Nous trouverons des solutions.

La conservation du lait maternel durant le transport doit être dans un sac isotherme avec des packs de congélation afin de ne pas rompre la chaîne du froid.

Concernant le lait en poudre et l'eau, au vu de la diversité, je vous laisserai fournir le nécessaire.

Puis la diversification alimentaire se fera au rythme de l'enfant. On pourra commencer progressivement entre 4 et 6 mois lorsqu'il deviendra nécessaire de lui apporter d'autres aliments que le lait pour couvrir l'ensemble de ses besoins.

Il découvrira également de nouveaux aliments pour adopter peu à peu l'alimentation familiale.

Cette diversification se fera en négociation avec vous. Une fois le nouvel aliment introduit à la maison, je pourrais moi-même lui donner.

**Tous repas jusqu'au 12 mois de l'enfant seront fournis par les parents.**



Les repas que vous fournirez seront conservés au réfrigérateur jusqu'à leur consommation.

- Enfant diversifié ?
- Lait maternel ou infantile ?
- Comment prend-il ses biberons ? (Température, habitude...)
- Rythme ?
- Allergies alimentaires, intolérances, régime ?



**A savoir :** Si vous fournissez les repas, dans ce cas comme dans l'autre, je suis soumise à imposition donc nous établirons ensemble le coût de celui-ci pour que je puisse le déclarer **Annexe N° 12-10 : Attestation pour les frais de repas**

**Si je fournis les repas :** A la maison, je cuisine tous les jours des plats variés et équilibrés pour contribuer au bon développement de l'enfant. Ils seront préparés la veille au soir et conservés au réfrigérateur jusqu'à leur consommation.

**Le repas du midi sera composé de :**

- Féculents ou légumineuses
- Légumes cuits ou crus
- Viande, poisson, œuf
- Yaourt ou fromage
- Fruit ou compote
- De l'eau

Des petits plats festifs seront organisés pour les anniversaires, fêtes mais aussi pour le plaisir.

Je ne force pas un enfant à finir son repas ce qui pourrait déséquilibrer ses sensations de satiétés et conduire à de réels troubles alimentaires.

Si toutefois l'enfant réclame une gourmandise après le repas, un produit sain lui sera proposé, tomate cerise, crudité, fruit pour combler à ses besoins sans rentrer dans le « grignotage »

**Le goûter sera composé de :**

- Glucide (pain, brioche, gaufres, crêpes, gâteaux...)
- Fruits (cru, cuit ou compote)
- Produit laitier (yaourt, verre de lait, fromage...)
- De l'eau

Le lavage des mains sera effectué avant et après les repas, un lavage de dents peut y être associé dès l'apparition des premières dents.

- Allergies alimentaires, intolérance, régime...
- Plat préféré de l'enfant ?

Je fournis l'assiette, le verre, le bol à dessert, fourchette, couteau, cuillère, le bavoir et la serviette de table.

## 8 • AUTOUR DU SOMMEIL CHEZ NOUNOU

La sieste se fera dans une chambre au rez de chaussé où il y aura un lit à barreau pour chacun. Le couchage se fera sur le dos dans une gigoteuse adaptée à la saison et à l'âge de l'enfant sur un matelas ferme recouvert d'un drap house aux dimensions du lit.

Le linge de lit sera changé toutes les semaines sauf si éventuel accident.

Un système de surveillance vidéo sera également installé ce qui n'empêchera pas ma surveillance toutes les 15 min.

La chambre sera aérée quotidiennement et La température sera entre 18° et 19°.

Un petit rituel sera mis en place avec vos habitudes pour le bien-être de l'enfant. Doudou et tétines seront les bienvenues pour faire un beau dodo, par contre je n'accepte pas les couvertures en tant que doudou pour éviter tout accidents lors de la sieste.

Le temps de sommeil sera respecté et non interrompu. Il ne pourra être supprimé car votre enfant aura besoin de décharger le stress mais également récupérer la fatigue physique et mentale et d'assimiler les apprentissages de la journée. Il pourra toutefois être décalé si vous remarquez que l'endormissement du soir est difficile et que cela vous pose un problème.

Un espace détente sera à disposition dans le salon si votre enfant ne souhaite pas dormir, de façon à ce qu'il ait au moins un temps de repos.

Je fournis tout le matériel concernant le sommeil, lit, matelas, drap, gigoteuse, je possède également un mobile si l'enfant est habitué à s'endormir avec.

Signes de fatigues ?

Rituels ?

Portage ?

Doudou ?

Tétine ?



## 9 • AUTOUR DES SOINS ET CHANGES CHEZ NOUNOU

### Le change

Le change votre enfant se fera sur la table du salon avec un plan à langer ainsi qu'une serviette avec gant de toilette individuels et un panier pour y mettre tous ses produits d'hygiènes.

- Quels produits utilisez-vous pour le change de l'enfant ?
- Couches lavables ?
- Rythme du change ?
- Des allergies ?



Je fournis gant de toilette, serviette en coton bio et panier pour ranger les produits. Vous fournissez les produits d'hygiènes pour le change et les couches. Les couches lavables sont autorisées.

### Le lavage de mains

Dès le plus jeune âge, il est important de mettre en place les réflexes d'hygiène corporelle.

Le lavage de mains se fera avec du savon spécifique et de l'eau avant et après chaque repas, après chaque sortie, chaque activités manuelles et après chaque passage aux toilettes pour les plus grands.

Dès l'apparition des premières dents, un brossage après le repas peut être mis en place avec une petite brosse à dent à poils souples mais sans dentifrice jusqu'à 1 an.



### Le lavage du visage

Le lavage du visage se fera seulement à l'eau avec un gant de toilette en coton bio après les repas et les sorties extérieurs.



### L'acquisition de la continence

L'acquisition de la continence varie d'un enfant à un autre, elle est progressive et doit respecter l'intimité et la pudeur de l'enfant. Elle dépend de la maturation physiologique (les sphincters) et psychologique de l'enfant, généralement quand il est capable de monter et descendre les escaliers seul et debout, c'est-à-dire pas avant 18-24 mois. Elle sera initiée par vous et relayée par moi-même.

- Va-t-il au pot ou au toilette ?
- Y a-t-il des signes ?
- À quel moment ?

Je fournis le pot, réducteur de toilette, marche pied.

### Les maladies

J'accepte l'enfant malade tant que ça ne met pas en danger les autres enfants accueillis, ma famille et moi-même. Vous serez averti de toute fièvre et je vous demanderais de venir le récupérer si elle dépasse 39°C et suivant son état.

Toute maladie contagieuse sera refusée pour limiter la contagion et préserver la santé et le bien-être des autres enfants accueillis.

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| • La gastro entérite          | • La scarlatine             |
| • La coqueluche               | • Les oreillons             |
| • La rougeole                 | • L'impétigo                |
| • La bronchite                | • La diphtérie              |
| • La grippe                   | • La Teigne du cuir chevelu |
| • La typhoïde et paratyphoïde | • La tuberculose            |
| • L'hépatite A                | • La gale                   |
| • La roséole                  | • La méningite              |
|                               | • La bronchiolite           |

L'enfant ne pourra revenir que lorsqu'il ne sera plus contagieux, avec un certificat médical attestant d'une consultation et de la prescription d'un traitement adapté.

Votre enfant a le droit à 5 jours d'absences par an pour maladie et à 14 jours consécutifs par an pour hospitalisation et maladie grave, à condition de fournir sous 48 h un certificat médical daté du 1er jour d'absence.

Je fournis compresses, sérum physiologique, pansements.

## Les médicaments

**Il est IMPORTANT et OBLIGATOIRE de me fournir les éléments suivants pour que je puisse procurer les soins nécessaires lors de maladies ou fièvre.**

- Ordonnance médicale précisant le dosage et le mode d'administration pour les maladies
- Ordonnance obligatoire à renouveler tous les 3 mois en fonction du poids de votre enfant pour l'antipyrétique et antalgique ainsi que pour la crème pour le change, crème contusion, crème solaire...
- Fournir les médicaments.
- Fournir une autorisation écrite pour l'administration de médicaments. (Annexe N°12-6)

**Sans l'ordonnance protocolaire à jour, je serais dans l'incapacité de donner un antipyrétique à votre enfant en cas de fièvre, il en va de ma responsabilité civile et pénale.**

Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être établi si l'enfant a des besoins spécifiques.

## Annexe N° 12-6 : Autorisation d'administration des médicaments

## Cas d'urgence

En cas d'accident de l'enfant ou de situation urgente, j'alerterai les secours compétents en premier lieu pour une prise en charge rapide puis vous immédiatement.

- Samu : 15
- Police : 17
- Pompier : 18
- Urgence SMS : 114
- Partout en Europe : 112

Au cas où je n'arriverai pas à vous joindre, il me faut obligatoirement ces coordonnées :

**Annexe N° 12-7 : Autorisation de transfert et d'intervention chirurgicale.**

**Annexe N°12-8 : En cas d'urgence et en l'absence des parents.**

**Vous serez informé de toutes les démarches entreprises par message, appel, photos pour vous rassurer au maximum**

## Les Vaccins

Chez les nourrissons et les enfants nés à partir du 1 er Janvier 2018, l'employeur doit justifier de la réalisation des vaccinations obligatoires avant tout accueil chez l'assistante maternelle.

C'est pour cela que je vous demande de me fournir une photocopie des pages de vaccinations ou un certificat médical attestant la réalisation des vaccins obligatoires. Dès toute nouvelle vaccination, il faudra me refournir la photocopie.

## Annexe N° 12-9 : Certificat Médical



## 10 • AUTOUR DES EQUIPEMENTS

Ce que vous devez me fournir :

### L'équipement

A la maison c'est pied nu ou en chaussette si vraiment je constate qu'il fait froid. C'est une bonne manière de développer davantage de sensations par le contact avec les différentes textures du sol et donc d'améliorer sa stabilité et son équilibre.

Un équipement est indispensable suivant les saisons pour qu'il puisse profiter pleinement des sorties

#### En été

- Lunette de soleil
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire adaptée



#### En hivers

- Bonnet, gant
- Snood pour éviter les étranglements
- Manteau chaud
- Chaussure ou bottes de secours



#### Pour l'extérieur que je garderai

- Veste imperméable ou gros gilet qui ne craint rien
- Pantalon bas de gamme
- Chaussures bas de gamme ou bottes

**Pas la peine de se ruiner dans de superbes chaussures ou vêtements de marque, chez nounou, on ne fait pas un défilé de mode, juste des vêtements et chaussures à la bonne taille de l'enfant et pratiques pour un confort optimal**

# 11 • AUTOUR DES INDEMNITES D'ENTRETIEN

Les indemnités d'entretien, à quoi ça sert ?

Voici quelques repères ...

### Matériel de puériculture

Lits, matelas alèses, gigoteuse, draps

Table à langer / matelas à langer

Transats

Tapis d'éveil

Chaises hautes bébé / tables et chaises

Biberons / vaisselle enfants

### Jouets

#### Matériel pédagogique

Jouets divers

Livres

Jeux d'éveil

Matériel d'activité  
colle, peinture, feutres...

Musiques, CD ...

### Sorties

#### Transport

Sièges auto, maxi-cosy...

Parking, parcmètre

Poussettes

Sorties à thèmes

### Hygiène - Entretien

Le linge, les gants, bavoirs, lavage du linge, lessive...

L'eau pour la toilette, l'énergie pour la chauffer, le savon ...

Le papier toilette

Les mouchoirs

Les différents produits d'entretien ...

### Energie

L'eau

L'électricité pour le chauffage, l'éclairage, le micro-onde, le chauffe biberon ...

Gaz / électricité pour la cuisson

Électricité et eau pour le lave-linge et sèche-linge

## 12 • ANNEXE (AUTORISATIONS, ASSURANCES, INDEMNITÉS... )

12-1 : Autorisation de confier l'enfant à un tier

12-2 : Autorisation de transport

12-3 : Le droit à l'image

12-4 : Autorisation de sorties

12-5 : Autorité parentale

12-6 : Autorisation d'administrer des médicaments

12-7 : Autorisation de transfert et d'intervention chirurgical

12-8 : Certificat médical

12-9 : En cas d'urgence et en l'absence des parents

12-10 : Attestation pour les frais de repas

12-11 : Renseignements médicaux de l'enfant

12-12 : Autorisation d'accueil d'urgence

## 12-1 AUTORISATION DE CONFIER L'ENFANT À UN TIER

**Les personnes ayant l'autorité parentale sont seules habilitées à reprendre l'enfant.**

Toutefois, en cas d'impossibilité, celle-ci autorisent les tierces personnes nommées ci-dessous à récupérer l'enfant à leur place au domicile de l'assistante maternelle.

### NOUS SOUSSIGNÉS :

**Représentant légal N°1 :**

**Représentant légal N°2 :**

Nom :  
Prénom :

Nom :  
Prénom :

### AUTORISONS :

**Personne autorisée à reprendre l'enfant :**

Nom :  
Prénom :  
En qualité de :  
Adresse :

Nom :  
Prénom :  
En qualité de :  
Adresse :

Tel :

Tel :

Nom :  
Prénom :  
En qualité de :  
Adresse :

Nom :  
Prénom :  
En qualité de :  
Adresse :

Tel :

Tel :

**A VENIR CHERCHER MON ENFANT CHEZ :  
Mme DOZET Hélène Assistante Maternelle**

**En aucun cas l'assistante maternelle ne doit confier l'enfant à des personnes non mentionnées au contrat.**

Fait à : Beauficel-en-Lyons  
Le :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'enfant :



## 12-2 AUTORISATION DE TRANSPORT

### NOUS SOUSSIGNÉS :

Représentant légal N°1 :

Nom :  
Prénom :

Représentant légal N°2 :

Nom :  
Prénom :

### AUTORISONS :

Mme DOZET Hélène Assistante Maternelle

### À CIRCULER EN VOITURE AVEC L'ENFANT :

Nom :  
Prénom :  
Né(e) le :

1 - Dans les conditions obligatoires de sécurité, avec un matériel homologué et adapté à l'âge de l'enfant.

2 - Pour tout déplacement menant aux activités et sorties de l'enfant.  
Ludothèque, ferme, RPE, marché...

**Attestation d'assurance automobile en pièce jointe**

Fait à : Beauficel-en-Lyons  
Le :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

## 12-3 LE DROIT À L'IMAGE

**Toute personne dispose sur son image, partie intégrante de sa personnalité, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction**

### NOUS SOUSSIGNÉS :

Représentant légal N°1 :

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Tel :

Représentant légal N°2 :

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Tel :

AUTORISONS :

N'AUTORISONS PAS :

Mme DOZET Hélène Assistante Maternelle

1 - À photographier et/ou filmer au domicile ou à l'extérieur l'enfant dans le cadre de ses activités.

2- À diffuser ou exposer les photographies et les vidéos pour les usages suivants :

- Soit aux parents, par le biais de courriels (photo de groupe) ou pour son album souvenir de photos.
- Soit à d'autres assistants maternels agréés en cas de prise de vue de groupe d'enfants (parc, sorties de group, RPE ...)
- Pour son site internet sécurisé : [www.choukiki.com](http://www.choukiki.com)
- Pour des manifestations d'informations comme : la presse locale, bulletin communal, journée porte ouverte, forum des associations.

Fait à : Beauficel-en-Lyons  
Le :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

## 12-4 AUTORISATION DE SORTIES

### NOUS SOUSSIGNÉS :

Représentant légal N°1 :

Représentant légal N°2 :

Nom :  
Prénom :

Nom :  
Prénom :

### AUTORISONS :

Mme DOZET Hélène Assistante Maternelle

### À ACCOMPAGNER MON ENFANT :

Nom :  
Prénom :  
Né(e) le :

- Aux activités du Relais Petite Enfance (RPE).
- Aux activités de l'association d'assistants maternels.
- Aux spectacles destinés aux enfants.
- Dans les parcs, ludothèques, bibliothèques...
- À participer à des sorties à thèmes (ferme, zoo, forêt...).
- Sur un marché ou commerces de proximité.

L'assistante maternelle s'engage à ne jamais laisser l'enfant seul et à assurer une vigilance particulière en matière de sécurité

Fait à : Beauficel-en-Lyons  
Le :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

## 12-5 AUTORITÉ PARENTALE

Si les parents sont séparés, il est impératif que ce document soit complété.

Le divorce, la séparation et l'attribution d'un droit de garde à l'un des parents n'efface pas le fait que : l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parents.

En cas de séparation ou de divorce, l'employeur fournira une attestation des décisions judiciaires concernant la garde de l'enfant et notifiera les droits de l'autre parent.

### L'AUTORITÉ PARENTALE EST EXERCÉE PAR :

- Les 2 parents conjointement :
- Parent 1 :
- Parent 2 :

### SI L'AUTORITÉ N'EST PAS CONJOINTE :

- Parent 1 :
- Je n'autorise personne à reprendre l'enfant
- J'autorise Mr ou Mme

|                          |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Lundi                    | mardi                    | Mercredi                 | Jeudi                    | vendredi                 | Samedi                   | Dimanche                 |
| <input type="checkbox"/> |

- Parent 2 :
- Je n'autorise personne à reprendre l'enfant
- J'autorise Mr ou Mme

|                          |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Lundi                    | mardi                    | Mercredi                 | Jeudi                    | vendredi                 | Samedi                   | Dimanche                 |
| <input type="checkbox"/> |

- Tierce Personne :
- Je n'autorise personne à reprendre l'enfant
- J'autorise Mr ou Mme

|                          |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Lundi                    | mardi                    | Mercredi                 | Jeudi                    | vendredi                 | Samedi                   | Dimanche                 |
| <input type="checkbox"/> |

Le salarié devra être informé de toute modification.

Fait à : Beauficel-en-Lyons  
Le :

Signature du Parent N 1 :

Signature du Parent N°2 :

Signature Tierce personne :



## 12-6 AUTORISATION D'ADMINISTRER DES MÉDICAMENTS

### NOUS SOUSSIGNÉS :

Représentant légal N°1 :

Représentant légal N°2 :

Nom :  
Prénom :

Nom :  
Prénom :

### AUTORISONS :

Mme DOZET Hélène Assistante Maternelle

### À DONNER À MON ENFANT

Nom :  
Prénom :  
Né(e) le :

Des antalgiques en cas de fièvre ou un traitement médical en cas de maladie sous couvert d'une ordonnance ou d'un protocole à jour du médecin.

**L'assistante maternelle, en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, ne doit administrer un médicament sans ordonnance du médecin traitant de l'enfant, ou sans protocole (acte de la vie courante). En application de l'Art.372 du Code De La Santé Publique, le salarié n'est pas habilité à donner des soins réservés aux auxiliaires médicaux.**

Fait à : Beauficel-en-Lyons  
Le :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

## 12-7 AUTORISATION DE TRANSFERT ET D'INTERVENTION CHIRURGICALE

**En cas d'urgence médicale, l'assistante maternelle préviendra dans un premier temps les secours et mettra tout en œuvre pour garantir la sécurité et le confort de l'enfant. L'assistante maternelle s'engage à prévenir les parents au plus vite.**

### NOUS SOUSSIGNÉS :

Représentant légal N°1 :

Représentant légal N°2 :

Nom :  
Prénom :

Nom :  
Prénom :

### PARENTS DE L'ENFANT :

Nom :  
Prénom :  
Né(e) le :

### AUTORISONS :

Le transfert à l'hôpital par les pompiers, le SAMU ou le SMUR pour que puisse être pratiquées, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie et transfusion sur l'enfant.

N° de sécurité sociale sous lequel est pris en charge l'enfant :  
Allergie connue à un produit anesthésiant :

**En aucun cas, l'assistante maternelle ne peut transporter l'enfant malade ou blessé dans son propre véhicule.**

Souhait des parents pour le centre hospitalier où doit être transporté l'enfant :

Nom de l'hôpital :  
Adresse :  
Code postal : Ville :  
Tel :

Fait à : Beauficel-en-Lyons  
Le :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'enfant :



## 12-8 CERTIFICAT MÉDICAL

**Certificat médical relatif aux vaccinations obligatoires NOUS SOUSSIGNÉS :**  
Décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire

Je soussigné(e) Docteur :

**CERTIFIE QUE L'ENFANT :**

Nom :  
Prénom :  
Né(e) le :

Est à jour des vaccinations obligatoires ou en cours de vaccinations obligatoires lui permettant d'être admis chez Mme DOZET Hélène Assistante Maternelle conformément au Décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire.

Fait à :  
Le :

Signature et Tampon :

## 12-9 EN CAS D'URGENCE ET EN L'ABSENCE DES PARENTS :

**Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et en l'absence des parents :**

Nom :  
Prénom :

Tel domicile :  
Tel travail :  
Tel portable :

Nom :  
Prénom :

Tel domicile :  
Tel travail :  
Tel portable :

Nom :  
Prénom :

Tel domicile :  
Tel travail :  
Tel portable :

Nom :  
Prénom :

Tel domicile :  
Tel travail :  
Tel portable :

**Coordonnée du médecin traitant :**

Au cas où l'assistante maternelle ne parvient pas à joindre l'employeur et/ou s'il estime indispensable de faire appel à un médecin, l'employeur donne le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin choisi :

Nom du médecin :  
Adresse :  
Code postal :  
Tel :

Ville :

En cas de prise en charge particulière, l'assistante maternelle accepte à son domicile des visites de médecins, d'infirmiers, kinésithérapeutes :

Oui

Non

Fait à : Beauficel-en-Lyons  
Le :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'enfant :



## 12-10 ATTESTATION POUR LES FRAIS DE REPAS

### Attestation de frais de repas destinée à l'administration fiscale

Je soussigné :

demerant :

Employeur de Mme Dozet Hélène Assistante maternelle,

pour notre enfant :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

atteste que, par jour d'accueil, la valeur des repas que nous avons fournis pour notre enfant s'élève à :

PRIX DU REPAS PRINCIPAL :

PRIX DU GOUTER :

Pour l'année :

Fait à :

Le :

Signature :

## 12-11 RENSEIGNEMENT MÉDICAUX DE L'ENFANT

Cette feuille est à remplir si le carnet de santé n'accompagne pas l'enfant. Elle est destinée à apporter les éléments indispensables au médecin qui serait appelé par l'assistante maternelle, en cas d'urgence.

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse de l'enfant :

Confié (e) à Mme Dozet Hélène Assistante maternelle

N° de Sécurité Sociale de l'employeur qui assure l'enfant :

Antécédents s'intervention chirurgicale :

Allergies connues :

Médicaments interdits :

Groupe sanguin :

Renseignements complémentaires :

Fait à :

Le :

Signature :



## 12-12 AUTORISATION D'ACCEUIL D'URGENCE

### NOUS SOUSSIGNÉS :

**Représentant légal N°1 :**

Nom :  
Prénom :

**Représentant légal N°2 :**

Nom :  
Prénom :

### AUTORISONS :

**Mme DOZET Hélène Assistante Maternelle**  
sous réserve d'en être préalablement informés,

### À CONFIER MON ENFANT

Nom :

Prénom :

Age :

1. A une autre Assistante Maternel

Oui

Non

2. A la halte-garderie

Oui

Non

3. Maison d'Assistants Maternels

Oui

Non

4. Autre (à préciser)

### Attention :

à l'exception d'un cas d'urgence, confier l'accueil à un tiers ( y compris son conjoint ) d'un enfant dont l'assistante maternel a la responsabilité, constitue une faute grave violant ses obligations professionnelles et contractuelles, et peut conduire au retrait de son agrément.

Fait à : Beauficel-en-Lyons

Le :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

